

PROCES VERBAL SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : Mr de Vallavieille, Mr Lesseline, Mme Lepetit, Mr Jamet, Mr Marie, Mr Férey, Mme Rolland, Mr Leconte, Mr Dubourg, Mme Plaisance-Dubois, Mr Després,

Excusés : Mme Cardine, Mme Postel, Mr Vasche

Secrétaire de séance : Mme Lepetit.

M. Le maire remercie la bonne organisation, la participation de tous les bénévoles et l'excellent menu qui ont fait qu'il y a eu une bonne ambiance lors du repas des aînés.

Pour ce qui est de la tempête, s'il y a eu de nombreux dégâts et des périodes difficiles dues au manque d'électricité et d'eau on peut se satisfaire qu'il n'y ait pas eu de blessé.

1. DELIBERATION 01.11.2023 : SUBVENTIONS

a) Les anciens combattants

L'association a donné son budget et une subvention est accordée.

b) Utah mer loisir

Cette association a demandé une subvention à la commune tout en indiquant qu'elle a des problèmes de gestion et d'organisation à cause d'une mésentente avec les autres associations. Le Conseil municipal ne pouvant pas intervenir sur ce dossier conseille à Utah Mer Loisirs de s'adresser directement à la CCBDC dont elle dépend. Le conseil rejette la demande de subvention à l'unanimité.

c) SAEL ; séjour montagnard

Le Conseil déplore que la demande émane de la directrice de l'école et non pas de la SAEL. La Commune ne peut pas donner de subvention à une association sans un chiffrage des recettes et dépenses.

Le conseil donne un accord de principe qui sera rediscuté sur la base de ce budget lors de la prochaine réunion.

d) Somme patrimoine

Des recherches archéologiques ont eu lieu à Amigny et à Brécourt et il est nécessaire de procéder à un travail de stabilisation pour la bonne conservation des objets trouvés. La DRAC financera une partie de ce travail, mais il est demandé à la commune de participer à hauteur de 1023€. Le mobilier découvert sera donné au musée d'Utah et sera exposé à partir de juin 2024.

Le conseil décide de donner une subvention de 200.00€ aux anciens combattants et accepte le reste à payer de 1023.00€ de Somme patrimoine et laisse les autres demande en attente.

2. DELIBERATION 04.11.2023 : REINTEGRATION VOIRIE

le Maire rappelle que:

Les voies du lotissement de la Petite Galie sont assimilables à de la voirie communale de par leur niveau d'entretien et leur utilité publique.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte

aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le classement dans la voirie communale de la parcelle ZY86 qui débute rue des Mannevilles pour desservir le lotissement « Rue de la Petite Galie »

“Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

3. CHAUFFE EAU DU FOOT

Diverses solutions ont été étudiées pour le remplacement du chauffe-eau. Nous avons choisi de remplacer les chauffe-eaux par un de 1000 litres pour un cout de 5388.00€. Il faudra voir si l'installateur peut nous faire un contrat d'entretien de façon à prolonger sa durée de vie. Le conseil accepte le devis de l'ERL David Marie

4. DELIBERATION 07.11.2023 : CONTRATS SAISONNIERS MUSEE

Considérant le travail nécessaire à la préparation du 80ème anniversaire du Débarquement;

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

⇒ De créer 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier à compter du 01 janvier 2024 pour le service musée :

- 1 agent technique 12/35
- 2 agents du patrimoine 35/35
- 1 agent technique 15/35

⇒ De créer 1 emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01 janvier 2024 :

- 1 agent technique 35/35
- 1 agent technique 15/35
- 1 agent technique 12/35
- 2 agents du patrimoine 35/35

⇒ Précise que ces agents seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente à leur grade et selon l'échelle indiciaire C1

⇒ Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement de ces agents.

5. COMPLEMENT INDEMNITE ANNUELLE

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une enveloppe pour l'attribution d'un complément indemnitaire annuel aux agents stagiaires et titulaires. Le conseil accepte à l'unanimité. Monsieur le Maire décidera de l'attribution individuelle.

6. PROJET ANCIENNE POSTE

M. le maire donne le détail du projet d'aménagement de l'ancienne poste. Il reste quelques questions à discuter mais le conseil valide les plans de cet avant-projet sommaire. Le secrétariat va donc construire les dossiers de demande de subvention et de permis de construire et lancer les appels d'offres.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Borne de recharge électrique.

Avant de prévoir l'installation de bornes électriques dans le bourg de Ste Marie, la mairie va essayer d'avoir des renseignements sur le coût et le rapport de ces installations. Le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

b) Panneaux photovoltaïques

Le projet est toujours à l'étude.

c) Budget cailloux

Malgré la dépense de 19000.00€ il est envisagé de commander 150 tonnes supplémentaires afin de faire face aux dégradations des chemins.

d) Site de beauguillot

M. Elder prend sa retraite et est remplacé par Mme Gabet. Les membres du conseil sont invités pour visiter la réserve après travaux le samedi 9 décembre prochain.